



## **SITE WEB SÉCURITÉ DES FOURNISSEURS**

**ET**

## **SERVICE DE SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT**

# **SITE WEB SÉCURITÉ DES FOURNISSEURS ET SERVICE DE SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT**

INTRODUCTION.....	3
EXIGENCES RELATIVES À AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET À L'INTERNET.....	4
INSCRIPTION POUR L'ACCÈS AU SITE .....	4
SOUMISSION DE DEMANDES DE RÈGLEMENT À CROIX BLEUE MEDAVIE .....	7
SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT .....	8
PRÉAUTORISATION.....	13
ANNULATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT.....	14
RELEVÉ DE PAIEMENT.....	15
EXCEPTIONS .....	15
CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ.....	15
ENTENTE RELATIVE AU SITE WEB DES FOURNISSEURS ET À LA SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT .....	16

# SITE WEB SÉCURISIÉ DES FOURNISSEURS ET SERVICE DE SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT

## INTRODUCTION

Croix Bleue Medavie est heureuse de vous offrir un site Web sécurisé à l'intention des fournisseurs afin de permettre à ces derniers de nous soumettre directement, et de façon pratique, des demandes de préautorisation et de demandes de règlement électroniques.\*

À l'aide d'écrans explicites, faciles à utiliser et entièrement bilingues, le site Web sécurisé des fournisseurs et le Service de soumission électronique des demandes de règlement vous permettra de prédéterminer la protection qui est offerte à nos clients mutuels.

Dans la plupart des cas, le service confirmera également le montant qui doit être payé par Croix Bleue Medavie directement à votre bureau, ainsi que le montant de la quote-part que vous devez demander au client, **le cas échéant**. Croix Bleue Medavie versera les paiements à votre bureau toutes les deux semaines par chèque ou par dépôt direct et inclura un relevé de paiement détaillé.

Croix Bleue Medavie n'impose pas de frais au fournisseur ou au patient pour ce service. **Il est simple, rapide et vous permettra de réduire considérablement la paperasse !**

**\*Remarque :** le service de soumission électronique des demandes règlement n'est PAS offert aux fournisseurs de soins dentaires et aux pharmaciens. Les fournisseurs de soins dentaires peuvent soumettre des demandes de règlement en ligne au moyen du réseau CDAnet ou DACnet et les pharmacies au moyen de POSv.

**La majorité de nos groupes et de nos adhérents individuels peuvent profiter du Service de soumission électronique des demandes de règlement, y compris les clients du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) de Citoyenneté et Immigration Canada.**

Le site Web sécurisé des fournisseurs et le Service de soumission électronique des demandes de règlement respectent la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* qui est mentionnée dans l'entente en ligne.

## EXIGENCES RELATIVES À AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET À L'INTERNET

Pour tirer avantage du site Web sécurisé des fournisseurs et du Service de soumission électronique des demandes de règlement, tout ce dont vous aurez besoin est d'un accès à Internet. Croix Bleue Medavie ne requiert aucun logiciel particulier pour accéder au service qui n'a pas été conçu pour être intégré à un logiciel de gestion de pratique ou à un logiciel comptable. Croix Bleue Medavie n'assumera pas les coûts associés à l'accès Internet et au matériel informatique du fournisseur.

## INSCRIPTION POUR L'ACCÈS AU SITE

Une fois que votre bureau est muni d'un accès Internet, vous n'avez qu'à effectuer les étapes suivantes pour **vous « brancher » au site Web sécurisé des fournisseurs et au Service de soumission électronique des demandes de règlement :**

Rendez-vous sur le site Web sécurisé de Croix Bleue Medavie réservé aux fournisseurs à <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>.

The screenshot shows the top of the Croix Bleue Medavie provider portal. At the top right, there are links for 'Connexion', 'Créer un compte', and 'English'. Below this is a navigation bar with 'BIENVENUE' selected. The main content area is divided into two columns. The left column, titled 'BIENVENUE', contains a welcome message and contact information for provider inquiries: '1-888-614-1880' and operating hours. The right column, titled 'DOCUMENTS POUR LES FOURNISSEURS', features a section for 'Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)' which describes the PFSI program. Below this, there is a heading 'Qu'est-ce qui sera différent pour les fournisseurs du PFSI dans le cadre du nouveau contrat avec Croix Bleue Medavie ?' followed by a bulleted list of changes. At the bottom of the right column, there are links for 'Guides', 'Formulaires et ententes', and 'Tableau des avantages'.

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne du site Web des fournisseurs. Une adresse de courrier électronique est obligatoire pour participer à ce service. Si votre adresse de courrier électronique change, veuillez nous en informer en mettant à jour votre Profil du fournisseur sur le site Web sécurisé des fournisseurs afin de veiller à ce que nos fichiers demeurent exacts.

BIENVENUE

VOUS ÊTES ICI: DEMANDE D'ACCÈS

**DEMANDE D'ACCÈS**

Veuillez indiquer si vous demandez un accès au site Web pour une personne ou pour une entreprise et remplissez le formulaire ci-dessous.

\*Demande d'accès au site Web des fournisseurs pour... Une entreprise

\*Programmes à l'intention des fournisseurs demandés  Programme fédéral de santé interimaire (PFSI)

**Renseignements**

\*Entreprise

\*Courriel

\*Adresse commerciale

\*Ville

\*Province Sélectionnez...

\*Code postal

\*Téléphone (format: (999) 999-9999)

Numéro de télécopieur (format : (999) 999-9999)

\*Langue de correspondance préférée  anglais  français

**Renseignements sur le professionnel**

\*Province qui a émis le permis Sélectionnez...

\*Permis / Numéro d'enregistrement

\*Spécialité Sélectionnez...

**Renseignements supplémentaires**

(Les champs marqués d'un \* sont obligatoires)

Réinitialiser Soumettre

On vous demandera d'accepter Modalités Fournisseurs du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

**Modalités**

**Fournisseurs du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)**

Les modalités suivantes s'appliquent à tous les fournisseurs approuvés qui offrent des services à des clients du PFSI et qui acceptent le paiement de Croix Bleue Medavie pour ces services soumis en tant que demandes de règlement.

1. Pour être inscrit auprès de Croix Bleue Medavie, le fournisseur doit être et demeurer qualifié ainsi que pouvoir offrir des services professionnels en vertu des directives acceptées de leur organisme d'octroi de licence provincial ou territorial, tel que reconnu par Croix Bleue Medavie.
2. Le fournisseur doit vérifier le statut d'admissibilité de chaque client du PFSI **avant** que des services soient rendus.
3. La soumission de demandes de règlement à Croix Bleue Medavie, sur papier ou par voie électronique, doit être effectuée conformément à ces modalités, aux directives de soumission des demandes de règlement et à toutes les autres procédures indiquées dans le Manuel d'information pour les fournisseurs du Programme fédéral de santé intérimaire à l'intention des professionnels de la santé et l'entente de soumission en ligne des demandes de règlement.

J'ai lu et accepté les modalités ci-dessus.

Accepter Annuler

Lorsque nous auront reçu votre demande, nous prendrons les mesures nécessaires pour vous permettre d'accéder au site Web des fournisseurs et de nous soumettre des demandes de règlement électronique. Veuillez calculer deux (2) jours ouvrables pour mener à bien ce processus.

Afin d'assurer la protection de vos renseignements personnels, Croix Bleue Medavie vous enverra un nom d'utilisateur et un mot de passe temporaire dans deux courriels séparés à l'adresse électronique fournie au moment de l'inscription. Une fois que vous aurez reçu les deux courriels, vous serez en mesure d'accéder au site Web sécurisé des fournisseurs et au Service de soumission électronique des demandes de règlement.

Veuillez suivre les instructions données dans le courriel et répondre aux deux questions de rappel du mot de passe.

On vous demandera de changer votre mot de passe aussitôt que vous ouvrirez une session sur le site Web.

**Remarque** : tous les nouveaux mots de passe **doivent** respecter les critères suivants :

1. contenir entre 8 et 50 caractères ;
2. ne pas contenir le nom d'utilisateur, le prénom ou le nom de famille de ce dernier ;
3. ne pas contenir trois caractères ou plus qui se répètent un à la suite de l'autre ;
4. ne pas être le même mot de passe que l'un des cinq précédent ;
5. contenir au moins un caractères appartenant à trois de ces quatre groupes :
  - Lettre majuscule (A-Z)
  - Lettre minuscule (a-z)
  - Chiffre (0-9)
  - Caractère spécial (!#\$'()\*,-./:;=?[]^\_`{|}~)

Si vous entrez le mauvais mot de passe au moins trois fois d'affilée, il sera automatiquement annulé. Il s'agit d'une mesure de sécurité. Un représentant du service d'assistance de Croix Bleue Medavie pourra rétablir votre mot de passe pour vous. Ce service est offert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure locale) en composant le 1-888-819-3030.

**REMARQUE IMPORTANTE** : CHAQUE FOURNISSEUR DOIT SOUMETTRE SES DEMANDES DE RÈGLEMENT EN PRÉCISANT SON PROPRE NUMÉRO DE FOURNISSEUR, PEU IMPORTE SI LES FOURNISSEURS TRAVAILLENT AU MÊME ENDROIT OU DANS LA MÊME CLINIQUE.

# SOUSSION DE DEMANDES DE RÈGLEMENT À CROIX BLEUE MEDAVIE

Rendez-vous sur notre site Web au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>.



Connexion | Créer un compte | English

► BIENVENUE

Entrez votre nom d'utilisateur et le mot de passe assigné que vous a envoyé Croix Bleue Medavie.

## VOUS AVEZ ACCÉDÉ À UN SITE SÉCURISÉ..

En ouvrant une session, vous reconnaissez et continuez d'accepter les modalités du présent site.

VEUILLEZ OUVRIR UNE SESSION POUR AVOIR ACCÈS.

Nom d'utilisateur:

Mot de passe:



Entrez votre nouveau mot de passe. Nous vous recommandons de changer votre mot de passe tous les trois mois pour des raisons de sécurité, ainsi que toutes les fois qu'il y a un changement dans le personnel de votre bureau.

Cliquez sur « Accepter » pour l'entente relative au portail des fournisseurs et l'entente de soumission d'une demande de règlement en direct.



Quitter | English

### CONDITIONS D'UTILISATION

MEDAVIE INC.

#### ENTENTE RELATIVE AU PORTAIL DES FOURNISSEURS

Afin de pouvoir utiliser le portail des fournisseurs, vous devez lire les conditions de la présente Entente de confidentialité de Medavie Inc. (ci-après appelé Croix Bleue Medavie) et y adhérer. L'expression « renseignements confidentiels » s'entend notamment de tout renseignement personnel concernant une personne identifiable. Tout renseignement de nature médicale, financière ou personnelle obtenu dans le cadre de nos relations d'affaires avec une personne, un groupe ou un programme en particulier est assimilé à un renseignement confidentiel.

Croix Bleue Medavie et ses sociétés affiliées reconnaissent le droit inhérent de leurs clients à la protection de leurs renseignements personnels et leur obligation de protéger la confidentialité des renseignements concernant les clients et d'avoir un endroit protégé où conserver ces données.

L'utilisation de ce site Web par le fournisseur ou son représentant signifie que les modalités de la présente Entente sont acceptées par le fournisseur au nom duquel le site Web est utilisé (ci-après appelé « fournisseur »). Croix Bleue Medavie considère toute utilisation du site Web comme une exécution partielle qui engage le fournisseur ou le représentant utilisant le site Web en son nom.

Il incombe à chaque fournisseur de protéger les renseignements confidentiels obtenus par l'utilisation du site Web. Le défaut de se conformer à la présente Entente de confidentialité ou à toute politique connexe peut entraîner la révocation immédiate de l'accès au portail des fournisseurs. Chaque personne ayant reçu accès au site Web doit se conformer aux conditions suivantes :

1. Accepter de ne pas communiquer ni divulguer des renseignements confidentiels, obtenus par l'utilisation du site Web, sans avoir obtenu le consentement de la personne ou du tuteur sur qui portent les renseignements.
2. Accepter de prendre les mesures raisonnables pour protéger tous les renseignements confidentiels, notamment conserver les renseignements personnels dans un endroit protégé, utiliser des mots de passe pour protéger les fichiers, protéger les renseignements confidentiels transmis par voie électronique ou communiqués par téléphone, y compris les renseignements transmis par courrier électronique.
3. Accepter de ne pas utiliser ni copier des renseignements confidentiels, sauf pour s'acquitter des obligations et des fonctions décrites dans le contrat.
4. Informer Croix Bleue Medavie de toute plainte ou de tout conflit relatif à la divulgation de renseignements confidentiels.

**Remarque :** il incombe au fournisseur de lire attentivement cette entente. Elle précise les modalités pour soumettre les demandes de règlement directement à Croix Bleue Medavie par l'intermédiaire de notre page Web des fournisseurs. **Veillez noter que l'entente a force obligatoire seulement après que vous ayez cliqué pour accepter la version en ligne la première fois que vous ouvrez une session sur le système.** Vous pouvez également consulter l'entente sur notre page Web des fournisseurs par voie d'hyperlien.

Pour analyser une demande de règlement par l'entremise du Service de Soumission électronique des demandes de règlement de Croix Bleue Medavie, cliquez sur « Demande de règlement ». Vous pouvez également « Visualiser l'historique des demandes de règlement » selon la date de service ou le numéro d'identification du client pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois.

**CROIX BLEUE MEDAVIE** Quitter | Gérer son profil | Mettre à jour la spécialité du fournisseur | Changer le mot de passe | English

► BIENVENUE | DEMANDES DE RÉGLEMENT | AUTORISATION SPÉCIALE | DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI ► BIENVENUE VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: MEDAVIE BLUE CROSS DUMMY MEDS OS MCINTYRE (84579417NB) | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: MISCNBOS

### BIENVENUE

Bienvenue au portail du fournisseur.

Pour toutes demandes de renseignements des fournisseurs seulement:  
1-888-614-1880  
Du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 (tous les fuseaux horaires canadiens)

### PLAN DU SITE

- [Bienvenue](#)
- [Demandes de règlement](#)
  - [Soumettre une demande de règlement](#)
  - [Visualiser l'historique des demandes de règlement](#)
- [Autorisation spéciale](#)
  - [Soumettre une demande d'autorisation spéciale](#)
  - [Gérer les demandes d'autorisation spéciale](#)
- [Demande de renseignements](#)
  - [Demande de renseignement sur les paiements](#)
  - [Autre demande de renseignements](#)

### DOCUMENTS POUR LES FOURNISSEURS

#### Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), financé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), offre une protection temporaire en matière de soins de santé à certaines personnes non assurées qui sont en attente d'une décision en matière d'immigration ou qui se réinstallent au Canada, afin de réduire les risques pour la santé publique, de garantir que ces personnes ont accès à des soins et de faciliter leur intégration dans la société canadienne.

## SOUSSION D'UNE DEMANDE DE RÉGLEMENT

Les demandes de règlement doivent être soumises en utilisant le numéro de fournisseur de la personne qui a rendu le service. Les fournisseurs ne doivent pas soumettre à Croix Bleue Medavie des demandes de règlement pour des services qui ne font pas partie de la pratique de leur profession.

Si vous travaillez à partir de plus d'un endroit, nous vous attribuerons un numéro de fournisseur approuvé pour chaque endroit. Si vous utilisez le site Web des fournisseurs à partir de différents endroits, un nom d'utilisateur et un mot de passe séparés sont aussi nécessaires pour chaque endroit.

Dans la fenêtre « Identification du patient », entrez le numéro de police du client ou son numéro d'identification. Répondez à la question relative à la coordination des prestations. Cliquez sur « Sélectionner un service » afin de sélectionner le service approprié et entrez les détails du service tel que demandé par le système. Vérifiez les renseignements relatifs aux services et, au besoin, des changements peuvent être apportés à la page.

Logo: CROIX BLEUE MEDAVIE

Quitter | Gérer son profil | Mettre à jour la spécialité du fournisseur | Changer le mot de passe | English

BIENVENUE | DEMANDES DE RÈGLEMENT | AUTORISATION SPÉCIALE | DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI: DEMANDES DE RÈGLEMENT » SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: |

**SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT**

**Identification du patient**

Numero d'identification  ?

Chercher

: champ obligatoire.

**Information du fournisseur**

Nom

Adresse

Telephone

Courriel

Assurez-vous que le client approprié est sélectionné et vérifiez les détails de la demande de règlement.

Si on vous le demande, répondez aux questions concernant l'accident et la Commission des accidents du travail (CAT) en choisissant « Oui » ou « Non ». La date de la recommandation médicale est requise et la recommandation n'est valide que pour **un an** à partir de cette date. Aux fins de vérification, le fournisseur doit conserver une copie de la recommandation dans ses dossiers pour une période d'au moins deux ans.

Logo: CROIX BLEUE MEDAVIE

Quitter | Gérer son profil | Mettre à jour la spécialité du fournisseur | Changer le mot de passe | English

BIENVENUE | DEMANDES DE RÈGLEMENT | AUTORISATION SPÉCIALE | DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI: DEMANDES DE RÈGLEMENT » SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: |

**SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT**

**Information sur le patient**

Patient

Numero d'identification

**Information du fournisseur**

Nom

Adresse

Telephone

Courriel

Services: Documents | Prédétermination

**Coordination des prestations**

\*Le patient a-t-il une autre protection-santé ?  Oui  Non

Numero de la facture

Nom du prescripteur traitant

**La demande de règlement est-elle liée à un accident ?**

\*Cette demande de règlement concerne-t-elle un accident qui implique une tierce partie ?  Oui  Non

\*Le cas échéant, a-t-il été signalé à Croix Bleue Médavie ?  Oui  Non

**Commission des accidents du travail**

\*Cette demande de règlement est-elle admissible par la Commission des accidents du travail ?  Oui  Non

Services

\*Sélectionnez un service...

\*: champ obligatoire.

Entrez les renseignements sur le diagnostic ou le code de classification internationale des maladies (CIM) (le code CIM est requis pour les demandes de règlement du PFSI). Cliquez sur « Ajouter ».

\*Date : (JJ/MM/AAAA) 12/01/2011

\*Montant : 70,00 \*Occurrences : 1

\*Code CIM :

**Renseignements supplémentaires**

Le champ suivant peut être utilisé pour inclure des renseignements supplémentaires relatifs à cette demande de règlement.

Espace disponible :: 100 %

Annuler Ajouter

Tous les documents justificatifs requis qui doivent accompagner les demandes de règlement électroniques peuvent être joints à ces dernières et soumises en ligne.

**CROIX BLEUE MEDAVIE** Quitter | Gérer son profil | Mettre à jour la spécialité du fournisseur | Changer le mot de passe | English

BIENVENUE ► DEMANDES DE RÈGLEMENT AUTORISATION SPÉCIALE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI: DEMANDES DE RÈGLEMENT ► SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: :

**SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT**

Information sur le patient  
Patient  
Numero d'identification

Information du fournisseur  
Nom  
Adresse  
Telephone  
Courriel

+ Services **Documents** + Predetermination

Maximum de 10 documents par demande de règlement.

**Joindre des documents**

Vous pouvez joindre des documents (pdf, images, etc.) en cliquant sur le bouton Parcourir (ou Browse si votre navigateur web est une version anglaise).

Browse... Upload

Étape précédente Étape suivante

Annuler la demande de règlement

Lorsque tous les traitements ont été ajoutés à la demande de règlement, révisez le services des demande de règlement. Si les renseignements qui figurent dans la boîte Services des demandes de règlement sont exacts, cliquez sur « Prochaine étape ». Dans certains cas, la demande de règlement ne peut pas être traitée en ligne. Vous recevrez un avis si la demande de règlement doit être traitée manuellement.

Services Documents Prédétermination

**Coordination des prestations**

\*Le patient a-t-il une autre protection-santé ?  Oui  Non

Numéro de la facture 123

Nom du prescripteur traitant

**Services**

\*Sélectionnez un service...

Type de la demande de règlement	Date du service	Code du service - Description	Code CIM - Description	Total	Revise
Audiologiste	12 janv. 2011			70,00	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

\*: champ obligatoire.

Étape suivante

Annuler la demande de règlement

L'écran des résultats de la prédétermination apparaîtra. Sélectionnez « Étape précédente », « Traiter la demande de règlement » ou « Annuler la demande de règlement » selon ce que vous souhaitez faire.

Services Documents Prédétermination

Note : les renseignements affichés ci-dessous représentent une simulation de ce qui sera analysé lorsque le bouton « Soumettre la demande de règlement » est sélectionné.

**Résultats de la prédétermination**

Date de la transaction: 12 janv. 2011

Type de la demande de règlement	Date du service	Description	Facturé	Exclu	Franchise	Admissible	%	Payable	Code Message
Audiologiste	12 janv. 2011		70,00	0,00	0,00	70,00	100 %	70,00	
<b>Totaux</b>			<b>70,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70,00</b>		<b>70,00</b>	

Étape précédente Soumettre la demande de règlement

Annuler la demande de règlement

Une fenêtre contextuelle apparaîtra et affichera ce qui suit :

**Soumettre la demande de règlement**

 Cliquez sur « oui » pour soumettre la demande de règlement à Croix Bleue Medavie, sinon cliquez sur « non ».

Oui Non

Une fois que vous avez analysé la demande de règlement, l'écran « Résultat de la demandes de règlement » s'affichera. Cette page peut être utilisée à titre de reçu officiel. On vous demandera de faire une impression d'écran et vous devriez en imprimer deux copies.

Information sur le patient				Information du fournisseur					
Patient				Nom					
Numéro d'identification				Adresse					
				Téléphone					
<b>Résultats de la demande de règlement</b>									
Date de la transaction				11 janv. 2011					
Le numéro de la demande de règlement				11011-T0017					
Type de la demande de règlement	Date du service	Description	Facturé	Exclu	Franchise	Admissible	%	Payable	Code Message
Audiologiste	07 janv. 2011		70,00	0,00	0,00	70,00	100 %	70,00	
<b>Totaux</b>			<b>70,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70,00</b>		<b>70,00</b>	
<p>La collecte de renseignements personnels par Croix Bleue Medavie servira uniquement à l'administration des services et produits assurés aux termes du FSI. Croix Bleue Medavie se conformera aux exigences de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels. Les renseignements personnels ne seront pas divulgués à de tierces parties à moins qu'il en soit autorisé par la loi.</p> <p>J'atteste par la présente que l'information ci-dessus est exacte et que les services décrits ci-haut ont été reçus.</p> <p>Signature _____ Date _____</p>									

Vous devez demander au client de **signer** deux copies imprimées de l'écran « Résultat du paiement des demandes de règlement ». Aux fins de vérification, le fournisseur doit conserver une copie dans le dossier du client pendant au moins deux ans et remettre l'autre copie au client afin qu'il puisse l'utiliser aux fins d'impôt ou pour la soumettre à un assureur secondaire. Cet écran peut être imprimé dans la langue choisie par le client et comprend la déclaration de confidentialité de Croix Bleue Medavie, qui figure également sur nos formulaires de demande de règlement sur papier.

**REMARQUE : les fournisseurs peuvent soumettre des demandes de règlement de Croix Bleue Medavie au moyen du Service de soumission électronique des demandes de règlement pour une période maximale de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de service. Les heures d'exploitation du Service de soumission électronique des demandes de règlement sont de 6 h à 23 h (heure normale de l'Est), sept (7) jours par semaine.**

## PRÉAUTORISATION

Pour certains services, une préautorisation peut être requise. Ce service est offert à tous les types de fournisseurs, y compris les pharmacies et les fournisseurs de soins dentaires.

Sélectionnez l'onglet « Autorisation spéciale » sur l'écran. Entrez les renseignements sur le requérant, le produit ou le service, le prix, etc. Si un document justificatif est requis, on vous demandera de le soumettre avec la demande.

**Il est possible de demander une préautorisation 24 heures sur 24, tous les jours de la semaine, par l'entremise du service de soumission électronique.**



[Quitter](#) | [Gérer son profil](#) | [Mettre à jour la spécialité du fournisseur](#) | [Changer le mot de passe](#) | [English](#)

---

BIENVENUE
DEMANDES DE RÈGLEMENT
▶ AUTORISATION SPÉCIALE
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI: [AUTORISATION SPÉCIALE](#) » [SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE](#)

VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: \_\_\_\_\_ | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: \_\_\_\_\_

SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE

Identification du patient

Huero d'identification  ?

\*: champ obligatoire.

Information du fournisseur

Hom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Telephone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

---



[Quitter](#) | [Gérer son profil](#) | [Mettre à jour la spécialité du fournisseur](#) | [Changer le mot de passe](#) | [English](#)

---

BIENVENUE
DEMANDES DE RÈGLEMENT
▶ AUTORISATION SPÉCIALE
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

VOUS ÊTES ICI: [AUTORISATION SPÉCIALE](#) » [SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE](#)

VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: \_\_\_\_\_ | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: \_\_\_\_\_

SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE

Renseignements sur le patient

Patient \_\_\_\_\_

Huero d'identification \_\_\_\_\_

Information du fournisseur

Hom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Telephone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Service
+ Documents

Hom du prescripteur traitant

Service

Seulement un service peut être envoyé pour chaque demande d'autorisation.  
 Une demande doit être créée pour tous les services nécessitant une autorisation spéciale.

\*Sélectionnez un service...

Type de demande de règlement	Description	Code CIM - Description	Totaux	Date de fin du traitement	Examiner
Appareils fonctionnels - Pour l'audition	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	<input style="width: 80%;" type="text"/>	28 janv. 2011	<input type="button" value="✓"/> <input type="button" value="✗"/>

\*: champ obligatoire.

BIENVENUE    DEMANDES DE RÈGLEMENT    ► AUTORISATION SPÉCIALE    DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Vous ÊTES ICI: AUTORISATION SPÉCIALE » GÉRER LES DEMANDES D'AUTORISATION SPÉCIALE

VOTRE IDENTIFIANT DE CONNEXION: . | VOTRE ID DE FOURNISSEUR EST: .

**GÉRER LES DEMANDES D'AUTORISATION SPÉCIALE**

ID de la demande	Statut de la demande	Date de soumission	Dernière mise à jour	ID de la police	ID du patient	Prénom du patient	Nom de famille du patient	Action
		05 déc. 2010	05 déc. 2010					

1 résultats - Page 1 / 1

**Statut de la demande - Légende**

- Envoyée La demande d'autorisation spéciale a été saisie avec succès.
- Examen en cours Examen en cours
- Demander des renseignements supplémentaires Certains renseignements sont requis. Sélectionnez la demande pour obtenir une explication.
- Envoyée avec renseignements supplémentaires Les renseignements demandés ont été fournis.
- Approuvée La demande a été approuvée. La demande de règlement peut être créée et soumise.
- Refusée La demande a été refusée.

Une fois que votre demande d'autorisation spéciale est soumise, elle sera examinée par Croix Bleue Medavie et on communiquera avec vous par courriel pour vous donner les résultats.

## ANNULATION DES DEMANDES DE RÈGLEMENT

Si les renseignements sur la demande de règlement sont entrés incorrectement, la demande de règlement peut être annulée ou modifiée. Veuillez communiquer avec nous à l'un de nos numéros sans frais :

**Demande de renseignement des fournisseurs pour le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) seulement-**

**1-888-614-1880, partout au Canada (de 8 h 30 à 16 h30, heure locale)**

**Ou communiquez avec nous par courriel à l'adresse**

**[CIC\\_Inquiry@medavie.croixbleue.ca](mailto:CIC_Inquiry@medavie.croixbleue.ca)**

Veuillez compter deux (2) jours ouvrables pour les annulations.

Pour aider le représentant du Service d'information à la clientèle lorsque vous appelez pour annuler une demande de règlement, veuillez avoir les renseignements suivants à portée de la main :

1. Numéro d'identification du client
2. Nom du client
3. Numéro du fournisseur
4. Date de service

## RELEVÉ DE PAIEMENT

Les paiements aux fournisseurs pour les services admissibles sont traités toutes les deux semaines. Un relevé de paiement aux fins de rapprochement accompagne tous les chèques de paiement au fournisseur. Le relevé comprend toutes les demandes de règlement soumises en vertu des régimes de Croix Bleue Medavie et de ceux d'autres programmes gouvernementaux. Les relevés de paiement pour le PFSI seront émis séparément toutes les deux semaines.

Le dépôt direct est offert aux fournisseurs de soins de santé approuvés qui soumettent des demandes de règlement par l'entremise de notre Service de soumission électronique des demandes de règlement. Nous continuerons d'effectuer des paiements toutes les deux semaines et vous recevrez votre relevé de paiement par courrier. Pour demander le service de dépôt direct offert par Croix Blue Medavie, téléchargez un formulaire de demande dans la section des fournisseurs de notre site Web à <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca>.

## EXCEPTIONS

En raison des critères d'analyse complexes nécessaires au traitement des demandes de règlement, un nombre limité de nos groupes de clients ne seront pas admissibles au traitement de demandes par l'entremise de notre Service de soumission électronique des demandes de règlement. Pour identifier ces groupes au moment d'entrer la demande de règlement, vous recevrez le message suivant lorsque vous entrerez le numéro de police ou le numéro d'identification du client : **<Une demande de règlement électronique ne peut être soumise pour cette police>**.

Ce service n'est PAS offert aux clients d'Anciens Combattants Canada (ACC), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou des Forces canadiennes, mais EST offert aux clients du Programme fédéral de santé intérimaire de Citoyenneté et Immigration Canada.

## CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

### Renseignements sur le chiffrement des données

Le chiffrement désigne la transformation de données en une forme impossible à lire par quiconque sans clé de déchiffrement secrète. Ce protocole vise à assurer la confidentialité des renseignements en les gardant cachés des personnes à qui ils ne sont pas destinés. Croix Bleue Medavie utilise un protocole de chiffrement 128 bits. Afin de voir notre site Web, vous devez posséder un navigateur à chiffrement 128 bits. Veuillez suivre les directives de votre [vérificateur de chiffrement](#) afin de vérifier la version courante de votre navigateur et votre niveau de chiffrement.

### **Ouverture de session sécurisée**

Pour votre protection, nous exigeons que vous ouvriez une session dans les emplacements sécurisés de notre site Web à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe. Votre mot de passe doit demeurer secret en tout temps, car il sert à vérifier votre identité avant que vous puissiez accéder à vos renseignements personnels. Si vous ne pouvez entrer le bon mot de passe, vous ne pourrez pas accéder à vos renseignements.

### **Fin de session programmée**

Nos systèmes sont conçus pour mettre fin automatiquement à une session en ligne sécurisée si une période d'inactivité prolongée est constatée. Si votre connexion demeure inactive pendant plus de 30 minutes, elle sera coupée et vous devrez ouvrir une nouvelle session sur ce site.

## **ENTENTE RELATIVE AU SITE WEB DES FOURNISSEURS ET À LA SOUMISSION ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT**

*L'Entente relative au portail des fournisseurs et l'Entente de soumission d'une demande de règlement en direct* précise les modalités auxquelles vous devez vous conformer avant d'utiliser le site Web sécurisé des fournisseurs ou de soumettre des demandes de règlement directement à Croix Bleue Medavie par l'intermédiaire de notre Service de soumission électronique des demande de règlement. Veuillez noter que l'entente a force obligatoire seulement après que vous ayez cliqué pour accepter la version en ligne la première fois que vous ouvrez une session pour le Service de soumission électronique des demandes de règlement. .

Les fournisseurs sont tenus d'examiner régulièrement l'entente et de prendre en note les dates d'effet. L'entente peut être mise à jour de temps à autre et il incombe au fournisseur de se familiariser avec les modalités mises à jour de l'entente.